

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE
SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

LIVRESENSEMBLE: PROGRAMME D'INCITATION À LA COLLABORATION ENTRE ENSEIGNANTS ET BIBLIOTHÉCAIRES AU CYCLE 3

RÈGLEMENT POUR L'ANNÉE 2014-15 (ANNÉE D'IMPULSION)

1. PRÉAMBULE

Le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) lance un programme d'incitation à la collaboration entre enseignants et bibliothécaires au cycle 3.

La mise en œuvre de ce programme est confiée à Mme Marie Béguin, chargée de mission pour l'enseignement de la lecture au Service de l'enseignement obligatoire.

Dans le cadre de ce programme, un appel à projets est lancé. Le programme **LIVRESENSEMBLE** se donne les objectifs suivants:

- encourager les lectures personnelles des élèves en proposant un choix varié de livres récents,
- impliquer les élèves dans la constitution et la promotion du fond de la bibliothèque,
- augmenter la fréquentation libre de la bibliothèque scolaire par les élèves non utilisateurs,
- renforcer l'emploi de la bibliothèque comme outil d'enseignement et comme objet d'apprentissage,
- stimuler le recours aux bibliothécaires comme personnes-ressources.

2. PROCÉDURE

Délai

Les enseignants et bibliothécaires sont invité(e)s à soumettre leur projet jusqu'au **vendredi 31 octobre 2014**. Le formulaire en ligne est disponible sur www.lireplus.ch et sur www.rpn.ch (Enseignants → Langues → L1 Français - cycle 3).

Soumission du projet

La soumission du projet se fait par voie électronique.

Le dossier comprendra:

- le formulaire de demande de projet en ligne dûment rempli et comprenant la description du projet, ses objectifs, etc.,
- la planification du projet (document à annexer au formulaire),
- le budget du projet (document à annexer au formulaire).

Les dossiers sont à envoyer à Marie Béguin, Chargée de mission pour l'enseignement de la lecture, marie.beguिन@ne.ch

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est réservée aux enseignants et bibliothécaires des 13 centres scolaires de l'école neuchâteloise. Le programme **LIVRESENSEMBLE** est réservé prioritairement au cycle 3. Est admise la participation d'enseignants et d'élèves de 8^e voire de 7^e année localisés dans les mêmes bâtiments que les élèves du cycle 3.

Un centre peut proposer plusieurs projets; ils seront financés dans la mesure du budget global.

4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le projet doit répondre aux critères d'appréciation suivants:

- il doit favoriser la collaboration entre les enseignants et les bibliothécaires et doit impliquer au moins un-e enseignant-e et un-e bibliothécaire scolaire (formellement le projet est déposé par un enseignant et un-e bibliothécaire scolaire) ;
- il doit concerner au moins une classe du cycle 3;
- il doit être approuvé et soutenu par la direction (formellement les directrices et directeurs-adjoint-e-s au cycle 3 reçoivent automatiquement une copie du formulaire lors de son envoi).

4. CONDITIONS DE COLLABORATION

4.1. Engagement du centre scolaire

Direction

Les directions soutiennent dans la mesure du possible les porteurs de projets dans la conceptualisation et l'élaboration d'un budget y afférant.

Porteurs du projet

Les porteurs de projets sont toujours au moins un-e enseignant-e et un-e bibliothécaire. Ils déposent conjointement le projet proposé au jury.

Avec l'aide de leur direction, les porteurs de projets remplissent le formulaire de demande en ligne.

Les porteurs de projet s'engagent à:

- rendre compte régulièrement de l'avancée du projet à la chargée de mission,
- à partager leurs expériences avec leurs collègues au sein de leur centre scolaire,
- à rédiger en fin de projet un bilan écrit avec évaluation globale (selon canevas) et un bilan financier.

Ils acceptent que leurs projets soient relayés sur www.lireplus.ch.

4.2 Engagement du SEO

Le SEO, par le biais de la chargée de mission, s'engage à:

- aider dans la mesure du possible les porteurs de projets dans la conceptualisation de leur projet,
- donner les renseignements nécessaires à l'élaboration du budget y afférant,
- se tenir à disposition des porteurs de projets et des directions tout au long de la mise en œuvre du projet,

- mettre en valeur les projets retenus sur le site Internet www.lireplus.ch en vue d'une mutualisation des ressources entre centres scolaires.

La participation financière du SEO s'élève, en principe, à CHF 2'000.- maximum par projet accepté par le jury; ce montant peut comporter des charges de matériel ou des charges de personnel. Le SEO s'engage à verser le montant de sa participation au centre scolaire en deux tranches: 75% sont versés au démarrage; 25% lors de la reddition du bilan final.

5. CALENDRIER

- Date de dépôt des dossiers : 31 octobre 2014
- Délibération du jury: semaine du 3 au 6 novembre
- Information sur les projets retenus: vendredi 7 novembre 2014
- Lancement des projets: à partir du 17 novembre (semaine de la lecture du SER)
- Date d'envoi des bilans d'évaluation finaux: 10 juillet 2015

6. JURY

Le jury se compose d'un directeur de centre, d'un bibliothécaire, d'un enseignant du cycle 3, du responsable du dossier français au Service de l'enseignement, de la chargée de mission pour l'enseignement de la lecture. Il se réserve le droit de demander des compléments d'informations aux porteurs de projets.

Neuchâtel, août 2014